



INTER 87 – FSU
Conseil départemental
de la Haute-Vienne

INTER 87 FSU

Conseil Départemental 87

11, rue François Chénieux 87000 LIMOGES

☎ / Répondeur : 05 44 00 10 17 / Fax: 05 44 00 12 46

Email : fsu@haute-vienne.fr Blog : fsu-cg87.over-blog.com

Permanences tous les jours

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Compte-rendu du CHSCT du 18 octobre 2017

Présents pour la FSU : Véronique PAUZET, titulaire, Nathalie BOUTANT, titulaire, Frédéric TAVERNA, titulaire, Sylvette ANDRAUD, titulaire, Caroline MARTIN, suppléante, Magali SEITHER HAUDOT, suppléante, Marie-Christine BENHAIM, suppléante.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ETUDE DE POSTE TECHNICIEN SATA

Le médecin de prévention nous présente une étude de poste de technicien du service assainissement. Les techniciens du service sont amenés à faire des prélèvements dans les stations d'épuration des communes du département.

Des risques majeurs sont identifiés : risques infectieux (liés aux eaux usées), risques physiques (liés à la manutention du matériel très encombrant, chutes et glissades, morsures et piqûres), isolement (car seuls sur les sites).

Diverses mesures de prévention sont déjà en place, reste à mettre en place le protocole de désinfection du matériel, le lavage des vêtements par l'employeur (afin d'éviter une éventuelle contamination au domicile de l'agent). Une fiche conseil d'hygiène et sécurité doit également être élaborée.

Le Département propose que soit mise en place une convention avec les communes pour mettre à disposition un agent communal le jour du passage de l'agent SATA. **Nous demandons que cette convention soit restrictive et que le technicien ne se déplace pas si l'agent communal n'est pas présent.**

Il est à noter que les véhicules des techniciens sont aménagés en bois et cela peut entraîner un risque d'infection. Il serait judicieux de revoir les matériaux d'aménagement des véhicules.

DEMARCHE PREVENTION A LA MDD DE NANTIAT

Lors de l'étude Accidentologie de l'année 2016, il a été relevé une proportion importante d'accidents de service à la MDD de Nantiat (principalement des chutes et efforts physiques) avec près de 50 % des accidents du travail des services techniques.

L'Administration nous présente la mise en place d'un plan d'action visant à identifier, corriger et adapter les situations dangereuses et mettre en place une démarche de prévention des agents. Trois demi-journées sont programmées pour rencontrer les agents.

Nous demandons à ce que l'aspect psychologique soit pris en compte.

REORGANISATION DES MDD SOCIALES

Mme Anne DELAPIERRE nous apporte en séance des compléments d'information au dossier qui nous a été remis. Ce point d'étape met en relief des difficultés organisationnelles que nous avons pour certaines relevées lors de notre alerte du CHSCT en sa séance du 29 mars dernier. Une réflexion est engagée afin d'accompagner ce changement, de prévoir des ajustements mais aussi afin de cerner les besoins des professionnels dans cette nouvelle organisation.

La dimension en terme de risques psycho-sociaux a été également prise en compte et pourra être intégrée dans la démarche liée au Document Unique de prévention des Risques Psycho-sociaux.

Ce dossier a mis en évidence notre capacité d'alerte et d'action en qualité d'acteur de prévention des

risques. Nous sommes sensibles à l'écoute qui nous a été enfin réservée, même si la mise en place d'un comité de suivi n'a pas été retenue d'entrée pour ce dossier à risque puisqu'il s'agissait d'une modification d'organisation du travail.

VISITES DE SITES 2017/2018 PAR UNE DELEGATION DU CHSCT

Une délégation a visité les MDD de Landouge et de La Bastide.

Pour 2018, l'administration nous propose de visiter les Archives Départementales au cours du 1^{er} trimestre (nous avons proposé cette visite pour le 3^{ème} trimestre 2017), ainsi que la visite d'un chantier de revêtement de chaussée au cours du 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre.

Nous réitérons notre demande de visite à l'hôtel du département.

AMBIANCE SONORE ET LUMINOSITE DE LA D.S.I

Suite à nos nombreuses demandes concernant les problèmes de bruit et luminosité à l'atelier de la DSI : une étude de poste a été réalisée. L'Administration nous présente les travaux réalisés. Des stores électriques ont été installés en juin dernier.

Les collègues de ce service grâce aux installations réalisées ont des conditions de travail qui se sont nettement améliorées que ce soit sur le plan acoustiques (problème sonore les jours de pluie) et sur le plan de luminosité avec une lumière qui est à présent filtrée.

Nous nous félicitons de la résolution de ce problème qui datait de l'aménagement sur le site de l'HDD. Notre pugnacité a porté ses fruits!

TRAVAILLEURS ISOLES : ETAT DES LIEUX, DIMENSION PSYCHOLOGIQUE, MISE A JOUR DU D.U

Nous demandons qu'un recensement des agents isolés soit réalisé par le conseil départemental, personnels exposés à des risques liés à leur condition même de travailleur isolé.

Nous évoquons l'aspect psychologique, facteur de risque psycho-social, les agents amenés seuls peuvent avoir un sentiment d'anxiété, de solitude face à par exemple la violence du public.

Nous avons demandé, conformément à l'article 54 du décret 85/603 du 10 juin 1985, **l'avis du CHSCT** pour la mise en place de mesures organisationnelles et techniques, notamment en matière d'alerte et de secours, pour tous les agents amenés à travailler seuls ou isolés de leurs collègues, et que ce risque soit pris en compte dans le DUERP. **L'Administration refuse que le CHSCT émette un avis !**

Elle nous répond qu'un travail de recensement va se faire et des moyens sont déjà mis en place (téléphone

portable pour les agents de la Mission Randonnée, application Smartphone pour les agents du SATA).

Nous assurerons avec attention le suivi de ce dossier. Nous restons à votre disposition.

BILAN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE JANVIER A SEPTEMBRE 2017

Nous avons demandé à l'Administration un bilan des accidents du travail sur la période de janvier à septembre 2017.

En l'absence de dossier, l'Administration nous fait une présentation orale : 77 événements sont recensés dont 39 accidents de service avec arrêts.

Le nombre d'accidents du travail est constant par rapport à l'année dernière.

PROGRAMMATION DES COMMISSIONS AMENAGEMENTS ET ACCIDENTS

Afin que ces commissions soient opérationnelles et complémentaires aux réunions du CHSCT, nous proposons qu'un calendrier annuel de ces réunions soit mis en place selon la périodicité des réunions du CHSCT, soit au minimum trois réunions.

L'Administration accepte notre proposition et doit nous communiquer les dates arrêtées en début d'année.

Les représentants des personnels qui siègent à ses réunions sont : Sylvette ANDRAUD et Caroline MARTIN pour la commission constructions et aménagements et Véronique PAUZET et Corinne VERGER pour la commission accidents du travail.

FORMATION DANGER ROUTIER

Nous sollicitons l'Administration afin que des formations de sensibilisation au risque routier soient mises en place en direction des agents amenés à effectuer des déplacements professionnels.

Il nous est répondu qu'entre 2002 et 2007 ce type de formation avait été dispensé.

La Directrice des Ressources nous informe qu'un plan de déplacement est en cours d'élaboration pour 2018 et que ces formations feront partie de ce plan.

Nous demandons que nos collègues Assistants familiaux soient aussi concernés par ces actions. Une réponse favorable est accordée à notre requête.

FORMATION MANIPULATION EXTINCTEURS

Nous demandons à ce que les agents susceptibles d'en manipuler (guides fils/serre fils ...) puissent bénéficier d'une formation à la manipulation d'extincteurs.

Une formation devrait être proposée en 2018.

RATIONNALISATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Nous constatons qu'il existe une offre de produits d'entretien trop importante au CD, et que certains agents, notamment dans les sites déconcentrés sont amenés à stocker de trop nombreux produits, tant par les quantités que par l'offre. Nous demandons à ce qu'un état des stocks soit fait, à ce que soient recherchées des solutions alternatives aux produits chimiques, moins allergisants, moins toxiques.

AMENDEMENTS DELEGATION D'ENQUETE

Nous revenons à la charge pour qu'apparaisse dans la délégation d'enquête le témoignage du supérieur hiérarchique de l'assistante familiale. L'administration refuse catégoriquement et unilatéralement qu'apparaisse le témoignage du N+1 de l'agent. **Nous vous laissons le soin de vous faire un avis sur ce refus...**

Nous demandons aussi que soit rajouté un plan d'action en lieu et place des préconisations, de manière à ce que l'on puisse avoir un suivi des actions mises en place. Demande reçue de manière favorable.

FONTAINES A EAU

Des agents nous ont interpellés sur l'entretien des fontaines à eau disposées en central ainsi qu'en site déconcentré, notamment le nettoyage des machines. Le contrat passé avec le prestataire comprend le changement des filtres et bombonnes, le nettoyage final des robinets étant fait par les agents d'entretien.

RECRUTEMENT PSYCHOLOGUE

Le psychologue du travail est parti au mois de mai dernier, le CD a tenté de recruter un nouveau psychologue qui s'est désisté au dernier moment. De nouveaux entretiens se feront en novembre.

REGISTRES DE SECURITE

6 inscriptions en 2017 sur les différents registres de sécurité, agression verbale aux portes ferrées, salpêtre à la classothèque... Il nous est dit que les problèmes sont réglés en interne (service) et ne remontent pas en central. Fin décembre, une uniformisation des déclarations sur le registre sera faite.

INFO REGISTRE DE SECURITE

Nous tenons à vous faire un rappel sur le registre de sécurité, sa mise en place et son utilité :

Un registre de santé et de sécurité au travail, facilement accessible aux agents durant leurs horaires de travail et dont la localisation est portée à la connaissance des agents par tous moyens (par voie d'affichage par exemple), est ouvert dans chaque service de la collectivité ou de l'établissement. ([Décret n° 85-603 du 10 juin 1985, art. 3-1](#)).

Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.



COMMENT L'UTILISER ?

Partir du vécu et y noter des faits. Coller éventuellement la photo d'un élément matériel qui vous paraît dangereux. Ne pas hésiter à garder une copie de la fiche ainsi remplie et signalez votre démarche au représentant du CHSCT.

QUE PEUT-ON REPORTER DANS CE REGISTRE ?

Toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il n'y a pas de liste exhaustive des risques. Ne pas attendre qu'un accident se produise : tous les incidents, situations ou événements potentiellement dangereux doivent être signalés, qu'ils soient d'origine matérielle ou humaine : chute ou risque de chute de personnes ou d'objets, encombrement d'un lieu de passage, matériels défectueux (porte coupe-feu, extincteur, système d'alarme, porte d'évacuation obstruée, éclairage, aération, store ou fenêtre bloquée, prise électrique descellée, etc.), produit chimique librement accessible ou utilisé sans protection, bousculade dans un escalier, règle d'hygiène non respectée, violences physiques ou verbales envers un personnel ou un usager...
Tous ce qui détériore vos conditions de travail : bruit, mauvaise adaptation d'un équipement, durée et horaire de travail, incidence de l'usage des nouvelles technologies, désorganisations diverses...

Toutes les informations au sujet du registre sont disponibles dans l'intranet :

Ressources humaines → santé-sécurité → Registre de sécurité



Rejoignez la FSU du Conseil départemental de la Haute Vienne

Veuillez me contacter pour une adhésion :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail

Le montant de la cotisation est égal à 0,75% du traitement net, hors prime (montant forfaitaire de 5 € par mois pour les assistantes familiales). 66% de son montant annuel est déductible du montant de votre impôt.

Si vous n'êtes pas imposable vous bénéficierez de cette somme sous forme de crédit d'impôt remboursable.

Exemple : pour un salaire de 1 300 € (sans les primes) la cotisation mensuelle sera de 9,75 € soit 117 € par an. A la fin de l'année les impôts vous remboursent 78 €, votre cotisation syndicale vous aura réellement coûté 39 € pour l'année soit 3,25 € par mois.

Bulletin à retourner à : **FSU INTER 87, Conseil départemental de la Haute-Vienne**
11, Rue François Chénieux - 87000 Limoges